

Foire Aux Questions

Mon don

1. Comment puis-je être sûr que mon don va servir à financer l'achat de l'appartement du projet villeurbannais "Des Clefs pour Toi(t)" (et pas un "pot commun" de l'association Toit à Moi) ?

100% des dons collectés auprès des particuliers financent l'achat du logement via la foncière solidaire ainsi que les coûts liés à l'entretien, aux charges de copropriété, à l'ameublement des logements et aux autres taxes éventuelles.

Pour ce projet spécifique, une cagnotte dédiée a été ouverte qui nous permettra de suivre les dons collectés pour l'achat et la gestion du logement-tremplin à Villeurbanne qui permettra de loger la famille accompagnée par Des Clefs Pour Toi(t).

Depuis 2024, Toit à Moi est reconnue par l'organisme Don en confiance, gage de transparence et de bonne gestion des dons.

Le fonctionnement de l'association et l'accompagnement social professionnel sont financés séparément par des mécènes privés (entreprises, fondations d'entreprises, fondations familiales, fonds de dotation) et des organismes publics (DREETS, collectivités locales, Union Européenne).

2. Pourquoi est-ce important de privilégier un petit don régulier mensuel plutôt qu'un seul don ponctuel ?

Le don régulier, et notamment mensuel, est un levier qui permet de transformer une intention solidaire en solution durable pour les personnes accueillies dans les logements Toit à Moi.

Il offre un double avantage :

- Pour vous, de répartir votre effort dans le temps avec des montants plus

accessibles. Il est parfois plus facile de donner chaque année 12 fois 20€, que de déboursier 240€ en une fois.

- Pour l'association, d'apporter une visibilité financière à long terme, essentielle pour rassurer les banques auprès desquelles nous contractons les prêts pour acquérir les logements et investisseurs de la foncière solidaire, qui restent attentifs à ce que le projet garde sa dimension citoyenne.

3. Si jamais je ne peux faire qu'un don ponctuel, est-ce tout de même possible ?

Oui, bien sûr ! Le formulaire est disponible [ici](#). Là encore, l'intégralité du don sera fléchée sur le projet « Des Clefs pour Toi(t) ».

4. Puis-je faire un don annuel plutôt que mensuel ?

Le don annuel n'est pas encore proposé sur ce projet. Vous pouvez néanmoins choisir de faire un don ponctuel une fois par an si cela correspond mieux à votre organisation.

5. Comment fonctionne la défiscalisation ?

Toit à Moi est une association reconnue d'intérêt général présentant un caractère humanitaire. A ce titre, **75% du montant de vos dons bénéficie d'une réduction d'impôt** dans la limite d'un plafond de 2 000 euros de dons par an. Au-delà, une réduction de 66% est appliquée dans la limite de 20% du revenu imposable, pour les donateurs domiciliés en France (article 200-1 ter et 238 bis-1-a du CGI).

6. Quelle démarche dois-je effectuer pour en bénéficier ?

Rien de plus simple !

- 1- Engagez-vous mensuellement ou faites un don ponctuel 😊
- 2- Toit à Moi vous envoie au premier trimestre de l'année suivante un reçu fiscal récapitulant l'intégralité de vos dons
- 3- Si vous relevez de l'impôt sur le revenu, indiquez le montant total de vos dons dans votre déclaration d'impôts :
 - a. Case 7UD jusqu'à 2000€
 - b. Case 7UF pour tout montant au-delà de 2000€



7. A quoi va servir mon don précisément ?

Votre don va contribuer directement à donner un toit à une famille dans le cadre du projet villeurbannais « Des Clefs pour Toi(t) » : acquisition du logement, remboursement des intérêts d'emprunts, entretien, gestion locative.

8. Les donateurs parrains/marraines de l'appartement tremplin deviennent-ils membres de l'association Toit à Moi par leur don ?

Ce n'est pas automatique. Une fois votre don validé, vous avez la possibilité d'adhérer en cochant la case appropriée mais ce n'est pas obligatoire. Dans ce cas, l'adhésion de 5€/an est automatiquement déduite du premier versement mensuel. Votre adhésion est valable de date à date.

Devenir adhérent de Toit à Moi vous permet de participer aux échanges et aux votes lors des assemblées générales, d'élire les administrateurs et d'avoir la possibilité de rejoindre les instances dirigeantes de l'association (conseil d'administration, bureau).

Le logement

9. À qui appartiendra l'appartement une fois acheté ?

Le logement appartiendra d'abord en partie aux banques, avant que l'emprunt (d'une durée de 5 à 7 ans) soit intégralement remboursé 😊

Ensuite, il appartiendra à la foncière solidaire Toit à Moi, la structure créée et contrôlée par l'association Toit à Moi pour acheter des logements et en assurer la gestion locative pour le compte de cette dernière.

10. Comment est financé l'entretien au long terme du logement acheté ?

Ce sont vos dons mensuels qui financent l'entretien des logements : charges de copropriété, taxes, travaux, ameublement...

11. Combien de temps restent les personnes hébergées dans les logements-tremplins ?

La philosophie du projet est celle du logement-tremplin d'abord et du droit à habiter :

- Le logement-tremplin d'abord : nous considérons que l'accès à un logement stable est la première étape, et non la dernière, dans un parcours de réinsertion. Le logement proposé est un logement-tremplin, c'est-à-dire un lieu de vie à la fois stable et protecteur, pensé pour aider la personne à rebondir. L'objectif est de préparer un accès au logement classique (parc social ou parc privé)
- Le droit à l'habiter : au-delà de l'accès à un toit, chacun.e doit pouvoir habiter durablement un lieu choisi et adapté à sa situation et s'y sentir chez soi, en sécurité pour construire des repères, des relations, une stabilité dans le temps.

En moyenne, les personnes logées par Toit à Moi restent près de 3 ans avant d'accéder à une autre solution de logement.

Toit à Moi / La Foncière Solidaire Toit à Moi

12. Qu'est-ce que la foncière solidaire Toit à Moi ?

La foncière solidaire Toit à Moi est une société en commandite par actions à objectif d'utilité sociale créée en 2024 par l'association Toit à Moi et d'autres actionnaires minoritaires. Elle a pour objectif, selon ses statuts, « d'acquérir, de construire et de développer des immeubles à usage de logements en vue de leur mise à disposition au profit de personnes sans abri ou en situation de grande précarité ». L'association Toit à Moi en est l'actionnaire majoritaire.

La foncière solidaire a été créée pour professionnaliser notre démarche d'acquisition et de gestion de logements locatifs. En complément de la collecte citoyenne, qui reste le cœur de l'action logement de Toit à Moi, cette structure apporte 40% du prix d'acquisition des logements sous formes de liquidités immédiates. La participation de la foncière solidaire à l'achat de logement permet



en outre de rassurer les banques et de bénéficier de taux d'emprunt négociés.

La foncière solidaire est financée par l'association Toit à Moi, en tant qu'actionnaire majoritaire, par des fonds d'investissements solidaires, des family offices et France Active.

13. Comment est financée l'association Toit à Moi (frais de fonctionnement, salarié.e.s) ?

L'association Toit à Moi est principalement financée par :

- Des fonds privés (60%) : mécénat d'entreprises et philanthropie servant principalement à financer l'action accompagnement social et le fonctionnement
- La générosité du public (30%), pour financer l'action logement
- Des subventions publiques nationales et européennes (5%), pour financer le fonctionnement
- Les loyers perçus (5%), contribuant au financement des charges locatives.

Vous pouvez retrouver l'ensemble des rapports et comptes annuels de l'association sur [notre site internet](#).

14. Qu'est-ce qui garantit que les appartements détenus par la foncière de Toit à Moi resteront à long terme des logements-tremplins ayant pour objectif la réinsertion de personnes en situation de précarité ?

Plusieurs éléments, consignés dans les statuts de la structure, assurent que ces logements resteront durablement dédiés à des personnes en situation de précarité.

D'abord, la foncière Toit à Moi a été créée avec une mission très claire : acheter des logements pour les mettre à disposition de personnes sans logement, afin de les aider à se reconstruire.

Ensuite, la foncière fonctionne dans le cadre de l'économie sociale et solidaire :



elle n'a pas vocation à faire des profits et elle réinvestit ses ressources pour développer son impact social.

Enfin, les logements sont pensés dès le départ comme des logements-tremplins : ils sont destinés à accompagner des personnes en grande difficulté et ils restent dans le dispositif même après le départ d'une famille, pour en accueillir une autre.

Par ailleurs, la société est encadrée par : une gérance, un conseil de surveillance et un comité ESS qui veillent à la bonne cohérence de l'action et de la mission sociale.

Le cadre légal, les règles de fonctionnement et le modèle économique garantissent ainsi que ces logements resteront au service de la solidarité sur le long terme.

Le projet et le collectif « Des Clefs Pour Toi(t) »

15. Le collectif Des Clefs Pour Toi(t) qui porte le projet villeurbannais est-il financé par des entreprises ou de l'argent public ?

Non. Des Clefs Pour Toi(t) est une association créée en 2024 dans le but de trouver des solutions d'hébergement aux familles d'enfants scolarisés qui soient plus pérennes que celles existantes. Elle n'a reçu aucun financement d'entreprises ou de fonds publics. Le projet a bénéficié d'un accompagnement par Alter'Incub (URSCOP) dans le cadre du programme "Bâtir demain" entre octobre 2025 et mars 2026, financé par différents acteurs publics.

16. Que sait-on de la famille qui doit être hébergée ?

La famille a été rencontrée localement, dans une école primaire de Villeurbanne, par les fondateurs du projet Des Clefs pour Toi(t) il y a 8 ans.

Malgré une grande solidarité autour d'elle et la scolarisation ininterrompue des 3 enfants, **elle reste sans solution de logement durable depuis plusieurs années.**



Le projet mené avec Toit à Moi vise justement à apporter une réponse pérenne à ce type de situation en achetant un logement dans lequel la famille pourra poser ses valises à la rentrée.

17. La famille hébergée payera-t-elle un loyer ?

Oui, un loyer sera calculé sur la base des ressources du foyer. Ce loyer est évolutif selon l'évolution des ressources, dans l'idée de ne pas créer de décalage avec le coût d'un logement classique, que ce soit dans le parc social ou le parc privé.

L'association Toit à Moi offre également une aide financière, en cas de difficulté.

18. Lorsque la famille partira du logement, comment ce dernier sera-t-il utilisé ?

Le logement reste dans le parc de Toit à Moi. L'association s'engage à garder le logement à disposition pour aider de nouvelles familles d'enfants scolarisés, en partenariat avec le collectif Des Clefs pour Toi(t).

19. Comment seront choisies les nouvelles familles pouvant habiter le logement ?

Nous cherchons avant tout à apporter des solutions là où il n'y en a pas, en répondant au plus près au besoin des familles. Grâce aux diverses mobilisations des collectifs, beaucoup de familles sans logement finissent par trouver des solutions. Notre solution s'adresse à une famille qui, malgré le soutien d'un collectif, reste dans la précarité, sans perspective d'amélioration rapide. Il faut aussi que la famille puisse se sentir bien en autonomie dans un logement individuel diffus, sans accompagnement social rapproché.

L'équipe de Toit à Moi et les membres de Des Clefs Pour Toi(t) évalueront conjointement ces critères.

20. En quoi consistera l'accompagnement social proposé ?







Parce que le logement restera à Villeurbanne, l'accompagnement du collectif de soutien continuera, sans briser les liens tissés depuis des années. Les bénévoles lyonnais de Toit à Moi viendront naturellement enrichir ce réseau et la responsable d'action sociale de l'antenne Toit à Moi, travailleuse sociale professionnelle, pourra proposer son expertise selon les besoins de la famille.

La famille sera encouragée à maintenir l'accompagnement social proposé par le droit commun (Métropole de Lyon, CCAS...).

Communication

21. En tant que donateur.rice (parrain/marraine), comment serai-je informé.e de ce qui se passe avec ce logement et les personnes hébergées ?

Plusieurs canaux vous permettent de suivre le projet :

-  Newsletters Toit à Moi / Des Clefs Pour Toi(t)
-  Groupe WhatsApp local (contactez desclefspourtoit@gmail.com)
-  [LinkedIn](#) du collectif
-  Événements en présentiel (l'agenda est [ici](#))

Vous pouvez ainsi suivre concrètement l'impact de votre don.

Contacts

Des Clefs Pour Toi(t) : desclefspourtoit@gmail.com

Toit à Moi : <http://toitamoi.net> et Amaury Leclercq (amaury.leclercq@toitamoi.net)